

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

D2023-75  
Désignation des membres  
de la commission d'appel  
d'offres

| Nombre de membres      |          |   |
|------------------------|----------|---|
| Conseil                | Présents | Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs) |
| 21                     | 17       | 21  |
| Vote POUR              | 21       |   |
| Vote CONTRE            | 0        |   |
| Abstention             | 0        |   |
| Date de la Convocation |          |   |
| 6 Décembre 2023        |          |   |

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

**Présents:** Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Nathalie DUMORD, Ludovic MORAND, Rémi BESSON, Alain HOUDINET.

**Absents Excusés :**

Anthony MARASCO a donné pouvoir à Françoise CURAILLAT  
Marjolaine FRANÇAIS DUMONT a donné pouvoir à Nathalie DUMORD  
Marie-Bénédicte LEBEGUE a donné pouvoir à Annick GUYON  
Evan VIEILLSE a donné pouvoir à Ludovic MORAND

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1411-5,  
Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offre dans des conditions conformes à cet article,  
Considérant que dans les communes de moins de 3500 habitants la commission d'appel d'offre doit comporter en plus du Maire président 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.  
Considérant que la désignation des membres doit avoir lieu au scrutin secret,  
Considérant que à l'unanimité des membres, le conseil municipal a décidé de ne pas recourir au scrutin secret,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité élit les membres de la commission d'appel d'offres comme proposé ci-dessous :

**Membres titulaires :**

Jean Luc Paquelier  
Michel Berthet  
Annick Guyon

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 071-217101500-20231211-2023\_75B-DE

Membres suppléants

Dominique Rabilloud

Françoise Curailat

Rémi Besson

Le secrétaire de séance

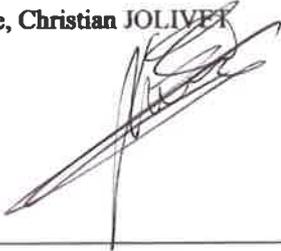
Céline CARREIRO

Le Maire,

Christian JOLIVET

Acte contresigné le 21/12/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le 21/12/23

Acte affiché le 21/12/23